



UNE NOUVELLE NAVETTE COMMUNALE À SAINT-CYR

Rencontrez-vous des difficultés pour rejoindre les écoles, le centre village ou les transports en commun ? La commission Transport, consciente des difficultés rencontrées par les habitants et les élèves, travaille sur un projet de navette communale de 8 places, permettant aux enfants et aux adultes d'effectuer un trajet domicile – cœur du village avec des arrêts proches des 3 écoles, des principaux bus et autres navettes du village. Le projet a été validé lors du Conseil municipal du 19 juin.

De fait, dès la rentrée de septembre, la navette fonctionnera pour une période de 4 mois d'expérimentation, permettant de tester et d'améliorer le service proposé. La navette circulera **du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h45 à 17h45, ainsi que le mercredi de 11h30 à 12h30.**

Le prix de l'abonnement a été défini à 15 euros par mois par personne.

PREINSCRIPTION OUVERTE À TOUS

Nous vous proposons une pré-inscription à ce service, afin de préparer une première version du dispositif avant la rentrée, en compilant toutes les demandes de manière à statuer sur les itinéraires et les arrêts définitifs.

Les préinscriptions seront possibles jusqu'au vendredi 6 juillet, soit par courrier, soit par remise en mairie en remplissant le formulaire ci-joint ainsi qu'en adressant un chèque de 15 euros par pré-inscription.

Une préinscription ne garantit pas l'inscription définitive. Dans ce cas, les frais de préinscriptions seront retournés. La municipalité propose une assistance pour les personnes rencontrant des difficultés à l'inscription ou pour le paiement.

L'engagement se fait pour toute la période d'expérimentation.

Lors de l'inscription vous pourrez indiquer vos lieux de départ et d'arrivée pour le matin et l'après midi.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION DU SERVICE

Tout enfant de maternelle, CP et CE1 devra être obligatoirement accompagné d'un membre de sa famille responsable ou d'un adulte référent à l'aller comme au retour. (La liste des référents vous sera demandée lors de l'inscription définitive)

Afin d'optimiser les places, les jeunes de plus de 8 ans pourront emprunter seuls la navette.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Par un courrier, les préinscrits recevront à partir du 20 juillet le trajet définitif ainsi qu'une charte d'utilisation de la navette. Il leur sera alors demandé de valider définitivement leur inscription. Une semaine avant la rentrée scolaire, les cartes d'abonnement seront imprimées et transmises aux inscrits par courrier.

CALENDRIER :

- Préinscription à partir du 20 juin jusqu'au 6 juillet
- 6 juillet au 25 juillet : validation du trajet, des horaires définitifs et de la charte. Transmission de ces éléments aux préinscrits
- 26 juillet au 28 août : confirmation des inscriptions par les préinscrits et envoi des cartes d'abonnement par la Mairie.
- 3 septembre : mise en place de la navette

INFORMATION ET CONTACT

Madame Bérengère CHEVILLARD – PASQUARELLI

Assistante administrative du service périscolaire

04 72 20 51 15 – periscolaire.bourg@stcyraumontdor.fr